

ANNEXE 2 bis**RIFSEEP FILIERE BIBLIOTHEQUE du MESRI****LISTE DES INDEMNITES CUMULABLES PAR NATURE AVEC L'IFSE**

(ne figurant pas dans l'arrêté du 27 août 2015 relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le Rifseep, pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instituant le Rifseep)

Au titre des dispositifs d'intéressement collectif, par exemple :

Prime d'intéressement à la performance collective des services dans l'administration de l'État (décret n°2011-1038 du 29 août 2011)

Prime d'intéressement allouée aux personnels des universités ayant accédé aux RCE (article L954-2 du code de l'éducation)

Au titre des dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat, par exemple :

Indemnité compensatrice ou différentielle ;

Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ;

Indemnité compensatoire frais de transport Corse (décret n° 89-251 du 20 avril 1989) - code 200707 ;

Au titre des remboursements de frais et dépenses engagées au titre des fonctions exercées, par exemple :

Frais de déplacement ;

Indemnité forfaitaire pour frais de représentation (décret n° 2001-1045 du 6 novembre 2001)

Au titre des sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail, par exemple :

Heures supplémentaires indemnisées à l'heure ;

Au titre des activités de formation ou de recrutement, par exemple :

Rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement (décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 -enseignement ou jurys) ;

Au titre de dispositifs accompagnant la mobilité géographique ou l'attractivité territoriale, par exemple :

Prime spéciale d'installation

Frais de changement de résidence

Prime de restructuration de service

Indemnité de départ volontaire

Au titre d'affectations géographiques spécifiques :

Indemnité pour sujétions géographiques Guyane, St Martin- décret 2013-314 du 15 avril 2013

Indemnité pour éloignement Terres australes - décret n° 68-568 du 21 juin 1968

Indemnité pour certains postes isolés en Guyane - décret 77-1364 du 5 décembre 1977

Indemnité spéciale Andorre - décret 80-395 du juin 1980